CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E61388** **VALABLE JUSQU'AU** **02/02/2027**

ÉDITÉ LE 21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/1999

Raison sociale : TECHNI-TOIT-ISOLATION

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2004

Sigle : TECHNI TOIT ISOLATION

Capital : 7 800

2 RUE DU GENERAL LECLERC
62157 ALLOUAGNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2004B40078

Siret : 424 578 433 00049

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 46526E

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 03 21 68 04 04 **Fax :**

Portable : 06 24 22 70 83

Responsabilité légale :
FERETZ DAVID GÉRANT

Site Internet : http://www.ma-toiture.fr

E-mail : contact@technitoit-isolation.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 270 824 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante)	15	18/12/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 16:28

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E61388** **VALABLE JUSQU'AU** **02/02/2027**

ÉDITÉ LE **21/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/1999
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/01/2004
Capital : 7 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ARRAS 2004B40078

Siret : **424 578 433 00049**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 46526E
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19
Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J01026B1254002/002 148321/19
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : **TECHNI-TOIT-ISOLATION**
Sigle : TECHNI TOIT ISOLATION
2 RUE DU GENERAL LECLERC
62157 ALLOUAGNE

Téléphone : 03 21 68 04 04 **Fax :**
Portable : 06 24 22 70 83

Site Internet : http://www.ma-toiture.fr
E-mail : contact@technitoit-isolation.fr

Responsabilité légale :
FERETZ DAVID GÉRANT

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	18/12/2025
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	11/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	14/06/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/10/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	27/10/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	08/06/2022
o Isolation des combles perdus	16/09/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/09/2026 16:28

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.